



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 17 JUIN 2025

Date de convocation : 12 JUIN 2025

Date d'affichage : 12 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 8

Nombre de conseillers représentés : 6

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX-SEPT JUIN à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration donnée à
DEMENE Lydie	X		
GEOFFROY Pierre	X		
DUMAND-GORICHON Amandine		X	Pouvoir à M. Rose
BRUNET Christian	X		
PINARD Josseline	X		
ACCAD Alexandre	X		
TALAZAC Caroline		X	Pouvoir à M. Jouannet
JOUANNET Maxence	X		
VOISSIERE Denis		X	Pouvoir à M. Accad
WACOGNE Anne	X		
ROSE Bertrand	X		
BELIARD Saliha		X	Pouvoir à Mme Demené L
BERTHAUD Dominique	X		
JOE Stéphanie		X	
VELTIN Michelle		X	Pouvoir à Mr Brunet
LAUGRAUD Jacky		X	Pouvoir à Mme Trescos
TRESCOS Catherine	X		
DUPLESSIS Cyril		X	
DEMENE SANDRINE	X		
Total	11	8	6

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 18 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. ENFANCE JEUNESSE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024
4. COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024
5. ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

6. COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025
7. COMMUNE – CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS SUR LE LITTORAL DE LA COMMUNE
8. COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS
9. REMBOURSEMENT SORTIE SCOLAIRE A L'OCCE
10. COMMUNE – SAUVEGARDE DU FORT BOYARD
11. COMMUNE – « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANE » – APPROBATION DE LA CHARTE
12. COMMUNE – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION IN&CO
13. COMMUNE – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE MONTE A PEINE
14. COMMUNE – REMPLACEMENT PORTAIL DU CENTRE DE LOISIRS
15. COMMUNE – LOTISSEMENT LE PETIT CHEMIN – CLOTURE DE L'OPERATION
16. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
17. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H31, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Pierre Geoffroy est désigné secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2025.

Le procès-verbal est adopté tel qu'il se présente.

3 ENFANCE JEUNESSE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024

18h33 : Mme le Maire sort de la salle du Conseil Municipal

Mr Rose, Conseiller délégué, prend la parole :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.2222-3,

Vu la délibération n°9 en date du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation d'un Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 31 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Enfance Jeunesse - 20001 de la commune de Port-des-Barques,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

8- SERVICE ENFANCE JEUNESSE PDB - 20001 - 8- SERVICE ENFANCE JEUNESSE PDB - 20001 - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	277,85	283 470,21	283 748,06
	Recettes réalisées (1)	B	277,85	116 806,35	117 084,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	115 957,85	115 957,85
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	114 072,75	114 072,75
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	277,85	2 733,60	3 011,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (H-)	H	-277,85	-167 512,36	-167 790,21
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-164 778,76	-164 778,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-164 778,76	-164 778,76

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Enfance Jeunesse 20001 de la Commune de Port-des-Barques,
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR = 15

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

4 COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024

Mr Rose, Conseiller délégué, prend la parole :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.2222-3,

Vu la délibération n°9 en date du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation d'un Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 31 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Commune - 20000 de la commune de Port-des-Barques,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

1- MAIRIE DE PORT DES BARQUES - 20000 - Principal - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 614 886,29	2 287 623,01	3 902 509,30
	Recettes réalisées (1)	B	496 496,43	2 550 320,65	3 046 817,08
	Restes à réaliser	C	647 504,00	0,00	647 504,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 728 112,66	2 287 623,01	4 015 735,67
	Dépenses réalisées (1)	E	549 747,44	2 238 261,51	2 788 008,95
	Restes à réaliser	F	643 926,00	0,00	643 926,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-53 251,01	312 059,14	258 808,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	113 226,37	0,00	113 226,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	59 975,36	312 059,14	372 034,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	3 578,00	0,00	3 578,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	63 553,36	312 059,14	375 612,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés,

Après présentation en Commission Finances du 02 avril 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Commune - 20000 de la Commune de Port-des-Barques,
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR = 14

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

18h42 : Mme le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal

5 ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025

Mme le Maire présente ce qui suit :

Je vous rappelle le résultat de l'exercice 2024 :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif 2024 qui présente :
 - i. Un déficit de la section de Fonctionnement pour 164 778,76 €
 - ii. Un résultat de la section d'Investissement à 0,00 €.
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'affecter au Budget 2025 le résultat comme suit :
 - Report du déficit de Fonctionnement 2024 sur le Budget Fonctionnement 2025 à hauteur de 164 778,76 € (D 002),
 - Report du résultat de d'Investissement 2024 sur le Budget Investissement 2025 à hauteur de 0,00 € (D 001).

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

6 COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025

Mme le Maire présente ce qui suit :

Je vous rappelle le résultat de l'exercice 2024 :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif 2024 qui présente :
 - i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 312 059,14 €
 - ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 59 975,36 €.
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'affecter au Budget 2025 le résultat comme suit :
 - Report de l'excédent de Fonctionnement 2024 sur le Budget Fonctionnement 2025 à hauteur de 61 196 € (R 002) afin de compenser une partie du solde déficitaire du budget Enfance Jeunesse - 20001,
 - Report de l'excédent de Fonctionnement 2024 sur le budget d'Investissement 2025 pour 250 863,14 € (R 1068),
 - Report d'un excédent d'Investissement 2024 sur le Budget d'Investissement 2025 pour 59 975,36 € (R 001).

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud - Trescos)

7 COMMUNE – CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS SUR LE LITTORAL DE LA COMMUNE

M. Brunet présente ce qui suit :

Dans un contexte où l'accès à la nature est de plus en plus plébiscité, la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL), fondée sur les dispositions des articles L. 121-31 à L. 121-37 du Code de l'Urbanisme, assure la continuité du sentier du littoral, qui permet de cheminer en bordure du Domaine Public Maritime (DPM) ou de le rejoindre.

Pouvoir cheminer dans ces milieux est une chance. Il est donc important de rester vigilant afin de pouvoir les préserver et respecter la biodiversité.

En outre, la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée pour des dommages résultant d'un mauvais entretien des aménagements ou d'un mauvais balisage du chemin du littoral sur son territoire.

Dans cette perspective, la commune de Port-des-Barques souhaite confier l'entretien de ce sentier à l'Association Portbarquaise Nature Environnement (APNE 17), disposant des compétences nécessaires pour assurer sa préservation, son accessibilité et le soin de gérer l'entretien de la servitude de passage le long du littoral.

Les parcelles confiées sont cadastrées N° D0415-D2496-D248-ZB121-ZB784-ZB119 et l'entretien du chemin cité ci-dessus recouvre les opérations suivantes :

- Débroussaillage, Elagage, Tonte,
- Comblement des nids de poule si nécessaire,
- Entretien et réparations des aménagements.

De ce fait, l'objet de la présente convention a pour but de définir les rôles et les missions de chacune des parties.

Après avis favorable de la commission Développement Durable

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à l'entretien de la servitude de passage des piétons sur le Littoral de la Commune avec l'Association Portbarquaise Nature Environnement 17.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

8 COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

M. Rose présente ce qui suit :

Par délibération du 15 janvier 2025, nous avons voté une subvention au CCAS pour un montant de 8 000 €.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

Force est de constater que cette participation ne permet plus de couvrir les frais du repas des aînés ainsi que celle des colis à destination des aînés ne souhaitant ou ne pouvant pas se déplacer.

Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de voter une participation complémentaire de 1 500 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De voter une subvention complémentaire de 1 500 € à destination du CCAS,
- D'inscrire les crédits au compte 657362.

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

9 COMMUNE – REMBOURSEMENT AUPRES DE L'OCCE

Mme Pinard présente ce qui suit :

Le 03 juin dernier, les enfants de l'école primaire sont allés passer une journée au Zoodyssée de Villiers en Bois.

La Commune participe à cette sortie via la prise en charge de transport et le règlement des entrées des accompagnants.

L'OCCE a réglé 126 € pour l'entrée des accompagnants, somme que nous devons lui rembourser.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De rembourser la somme de 126 € auprès de l'OCCE sur présentation de la facture.

POUR = 17

10 COMMUNE – SAUVEGARDE DU FORT BOYARD

Mme le Maire présente ce qui suit :

Le site du Fort Boyard n'est plus protégé aujourd'hui par le dispositif de brise-lames et de port qui été progressivement détruit au fil du temps par l'attaque répétée des vagues. Cela se traduit par une forte exposition du Fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées pouvant générer des dégâts à l'intérieur même du Fort.

La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour protéger le Fort.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui, après les phases d'études, vont démarrer en 2025 et se dérouleront sur trois années. A leur achèvement en 2028, le Fort Boyard devrait être ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur de 1 € par habitant de notre commune.

Cette subvention sera versée via le compte 204132 dès que cette présente délibération sera exécutoire et sera amortie sur une durée de 1 année

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le principe de sauvegarde du Fort Boyard,
- De retenir que la subvention correspondra à 1 € par habitant, soit 1 761 €,
- D'acter que la subvention d'équipement au Conseil Départemental sera mandatée via le compte 204132 et amortie sur 1 an.

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

11 COMMUNE – « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANE » – APPROBATION DE LA CHARTE

Mr Jouannet présente ce qui suit :

Le collectif Greffes+ a mis en place une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes.

Il indique que cette action vise à sensibiliser les citoyens sur l'importance de ce sujet ainsi que d'amener les familles à échanger et à faire part de leur choix à leurs proches concernant le don d'organe après la mort.

En signant la charte collectif Greffes+, la commune s'engage à mettre en place les initiatives suivantes pour soutenir l'action de l'association en faveur du don d'organes afin d'augmenter le nombre de donneurs :

- Installer des panneaux sur ses principaux axes de circulation,
- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas,
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans l'école et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public,
- Planter un « arbre de vie », lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher notre engagement tout au long de l'année,
- Diffuser, via les médias municipaux sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches,
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables,
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adhérer au réseau des villes de France pour devenir « Ville ambassadrice du don d'organes »,
- Autoriser Mme le Maire à signer la charte « Ville ambassadrice du don d'organes »,

POUR = 17

12 COMMUNE – BAIL COMMERCIAL AVEC L'ASSOCIATION IN&CO

M. Geoffroy présente ce qui suit :

L'association IN&CO souhaite occuper les locaux de l'ancien local « La Maline » à usage commercial et pour l'exercice des activités de Glacier-café solidaire, snackerie et Tannerie-Boutique autour de la création de cuir de poisson.

La durée du bail commercial est conclue pour une durée de 9 ans.

Le loyer sera d'une base de 5 000 € TTC avec l'application d'une révision de loyer en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) qui est à ce jour sur la base de 4^{ème} Trimestre 2024, valeur 135,30.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la rédaction du bail commercial,
- D'autoriser Mme le Maire à signer le bail commercial.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

13 COMMUNE – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE MONTE A PEINE

M. Geoffroy présente ce qui suit :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), la distribution du courrier et la livraison de colis, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les services de La Poste ont réalisé un audit de la dénomination et de la numérotation des voies de la commune. Le rapport a mis en avant la nécessité de renommer des voies qui ont des noms similaires car cela entraîne des difficultés de repérage, de distribution du courrier, etc... mais aussi de nommer les voies privées.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

A cet effet, la Commission Urbanisme s'est réunie le 13 mars 2025 pour choisir les noms des voies du lotissement de Monte à Peine.

Vu la Commission Urbanisme du 13 mars 2025 qui a choisi les noms des voies,

Considérant que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places communales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De valider les noms attribués aux voies communales (liste en annexe de la délibération),
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- D'adopter les dénominations suivantes :
 - o Rue de Suroît,
 - o Rue de Noroît.

POUR = 17

14 COMMUNE – REMPLACEMENT PORTAIL CENTRE DE LOISIRS

M. Rose présente ce qui suit :

Le portail actuel d'accès au Centre de Loisirs n'est plus fonctionnel et nous devons procéder à son remplacement.

Pour réaliser cette opération, ci-dessous le plan de financement proposé :

REMPLACEMENT PORTAIL CENTRE DE LOISIRS OPERATION 103

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	2 565,30	CONSEIL DEPARTEMENTAL 17 – 10 %	253,53
		COMMUNE – 90 %	2 308,77
TOTAL HT	2 565,30		2 565,30

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la politique d'aide aux Communes et aux Territoires,
- D'inscrire les crédits au budget 2025, opération 103.

POUR = 17

15 COMMUNE – LOTISSEMENT LE PETIT CHEMIN – CLOTURE DE L'OPERATION

Mme le Maire présente ce qui suit :

Par convention publique d'aménagement en date du 05 février 2005, nous avons confiés à la SEMDAS l'aménagement du lotissement « Le Petit Chemin ».

Le montant global des dépenses sur cette opération s'élève à 1 661 315,17 €. Les comptes arrêtés font apparaître un solde d'opération de 16 408,23 €.

Au regard de ces informations et,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le dossier de clôture de l'opération du lotissement « Le Petit Chemin »,
- De donner quitus sans réserve de sa mission à la SEMDAS,
- D'émettre un titre de recette d'un montant de 16 408,23 €.

POUR = 17

16 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

AVRIL

16-04-2025	COMMUNE – Devis pour traitement termites au PRL – 3 150,68 € TTC KRISTAL TRAITEMENT
23-04-2025	COMMUNE – Devis élagage arbres entre rue Rambaud et Rue des Ecoles – 3 000 € TTC SARL ETS RAMBEAU ELAGAGE

MAI

22-05-2025	COMMUNE – Devis pour remplacement de la sonnerie de l'église Sainte-Catherine – 3 774,66 € TTC MACE ENTREPRISES
------------	---

17 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Diverses dates pour les manifestations

Chorale Jean Deré le mercredi 18 juin,
Fête de la musique samedi 21 juin,
Pièce de théâtre le dimanche 22 juin,
Lecture ouverte pour les enfants le mardi 24 juin,
Marché gourmand le mercredi 25 juin.

Village de Pierres & d'Eaux

La Commune a obtenu ce label départemental. C'est la reconnaissance de l'excellence environnementale de notre commune et met en valeur le travail de l'équipe des Services Techniques. L'inauguration aura lieu courant septembre.

Village d'Avenir

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat nous a retenu pour dans le cadre de « Village d'Avenir » via la présentation du projet de réhabilitation de l'école et des cours de récréation.

Aménagement de la Pointe

Mme le Maire fait la présentation du commencement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19H19

Conseil Municipal du 17 juin 2025 Liste des délibérations

	N° délibération	Libellé	
1	250617_D03_COM	ENFANCE JEUNESSE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024	Pour = 15 Abstention = 1 (Laugraud)
2	250617_D04_COM	COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – 2024	Pour = 14 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
3	250617_D05_COM	ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025	Pour = 16 Contre = 1 (Laugraud)
4	250617_D06_COM	COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR BUDGET 2025	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
5	250617_D07_COM	COMMUNE – CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA SERVITUDE DE PASSAGE PIETONS SUR LE LITTORAL DE LA COMMUNE	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
6	250617_D08_COM	COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS	Pour = 16 Contre = 1 (Laugraud)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

7	250617_D09_COM	REMBOURSEMENT SORTIE SCOLAIRE A L'OCCE	Pour = 17
8	250617_D10_COM	COMMUNE – SAUVEGARDE DU FORT BOYARD	Pour = 16 Contre = 1 (Laugraud)
9	250617_D11_COM	COMMUNE – « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANE » – APPROBATION DE LA CHARTE	Pour = 17
10	250617_D12_COM	COMMUNE – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION IN&CO	Pour = 15 Abstention = 2 (Laugraud-Trescos)
11	250617_D13_COM	COMMUNE – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE MONTE A PEINE	Pour = 17
12	250617_D14_COM	COMMUNE – REMPLACEMENT PORTAIL DU CENTRE DE LOISIRS	Pour = 17
13	250617_D15_COM	COMMUNE – LOTISSEMENT LE PETIT CHEMIN – CLOTURE DE L'OPERATION	Pour = 17
16	250617_D16_COM	TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22	

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Mr ACCAD Alexandre, Adjoints, Mr ROSE Bertrand, Mr JOUANNET Maxence, Mr BERTHAUD Dominique, Mme WACOGNE Anne, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mme TALAZAC Caroline, Mme BELIARD Saliha, Mr VOISSIERE Denis, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme VELTIN Michelle, Mr LAUGRAUD Jacky.

Étaient absents excusés : Mme JORE Stéphanie, Mr DUPLESSIS Cyril.

Mme le Maire



Lydie DEMENE

Le secrétaire de séance



Pierre GEOFFROY